



# AFFICHAGES OBLIGATOIRES EN ENTREPRISE

CONSEILS DE SANTÉ AU TRAVAIL

Quelles sont les **obligations d'affichage** dans une entreprise ?

L'employeur **doit afficher ou communiquer** des informations au salarié sur le lieu de travail dans un endroit facilement accessible (salle de repos par exemple).

Ces informations concernent de nombreux domaines (égalité femmes-hommes, règlement intérieur, interdiction de fumer...).

## Pour qui ?

Toutes les entreprises sont concernées. Les informations varient selon l'effectif de l'entreprise.

## Comment être conforme à la réglementation ?



<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23106>

## En savoir plus



En fonction des spécificités de votre entreprise, vous pouvez également consulter le site <https://www.inrs.fr>

Votre médecin du travail peut vous conseiller et répondre à vos questions  
03.80.77.85.30 - [contact@aist21.com](mailto:contact@aist21.com) - [www.aist21.com](http://www.aist21.com)